



HAL
open science

Une juridicisation implacable du processus sécessionniste

Pierre Cambot

► **To cite this version:**

Pierre Cambot. Une juridicisation implacable du processus sécessionniste. 2017, pp.7-9. hal-04127253

HAL Id: hal-04127253

<https://univ-pau.hal.science/hal-04127253v1>

Submitted on 13 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Etat espagnol, confronté aux velléités indépendantistes de la Communauté autonome de Catalogne, s'est engagé dans une juridicisation implacable du processus sécessionniste.

Outre la voie politique et constitutionnelle, le gouvernement madrilène a ainsi décidé d'intervenir sur le terrain de la légalité ordinaire pour offrir une réponse juridique au conflit catalan.

C'est Arturo MAS, Président de la Generalitat de 2010 à 2015, et son gouvernement qui furent, d'abord, poursuivis pénalement à la suite de l'organisation de la consultation référendaire du 9 novembre 2014 portant déjà sur la mise en œuvre d'un processus indépendantiste.

De fait, en dépit de la suspension par le Tribunal constitutionnel, six heures à peine après avoir été saisi par le Gouvernement central, de la loi et du décret autonomiques relatifs à ce scrutin, le Président MAS maintint l'organisation de cette consultation.

Il s'avère que l'article 410 du code pénal sanctionne pour désobéissance tout représentant public qui refuse de se soumettre à une décision de justice ou à un ordre de son supérieur. Outre une peine d'amende, l'intéressé s'expose à une peine d'interdiction d'occuper une fonction publique pour une durée comprise entre 6 mois et deux ans.

C'est notamment sur ce fondement que le Procureur général de l'Etat, en sa qualité de plus haut représentant du ministère public en Espagne, poursuit Arturo MAS et deux de ses ex-ministres (la vice Présidente Joana ORTEGA et la conseillère – ministre - de l'éducation Irène RIGAU) devant le juge pénal.

Par une décision du 13 mars 2017, le Tribunal supérieur de justice de Catalogne a condamné les prévenus à des peines d'amendes (environ 30.000 € chacun) et d'interdiction d'exercer des fonctions publiques. Arturo MAS se vit infliger la peine maximale de 2 ans d'interdiction. Parallèlement, Francesc HOMS, conseiller de la Présidence du gouvernement catalan lors de la consultation illégale, fut lui aussi condamné pour le même motif pour une durée d'interdiction d'un an et un mois et contraint de quitter, pour ce motif, ses fonctions de parlementaire.

Les difficultés judiciaires de l'ancien Président de la Generalitat et de son entourage politique et administratif ne s'arrêtèrent pas là puisque la Cour des comptes – *Tribunal des cuentas* – fut saisi d'une plainte déposée par des avocats et opposants à l'indépendance pour utilisation irrégulière des fonds publics.

Les plaintes adressées à cette juridiction financière évaluaient à plus de 5 millions d'euros les dépenses publiques engagées à l'occasion de cette consultation illégale (création d'une page Web, achat de matériel pour le vote, acquisition d'ordinateurs portables pour les bureaux de vote, appui informatique à la consultation, ...). Aux termes de cette plainte, la responsabilité financière des intéressés devait être personnellement engagée afin de permettre la réintégration des sommes en cause dans les finances publiques.

La Cour des comptes, au titre de ses pouvoirs d'instruction, réclama une caution d'un montant de 5 millions d'euros. Les poursuivis ne disposant pas de cette somme et étant solidairement engagés sur leurs biens personnels, un appel aux dons fut lancé et organisé par les milieux indépendantistes.

Une première somme de 2 millions d'euros parvint à être consignée, des délais étant réclamés pour le surplus. A ce jour, le *Tribunal de cuentas* ne s'est toujours pas prononcé au fond. L'avenir dira donc si les responsables politiques catalans seront inquiétés sur leurs deniers personnels en raison de l'organisation de cette première consultation indépendantiste.

La riposte de l'Etat espagnol ne fut pas moindre à propos du référendum indépendantiste du 1^{er} octobre 2017 même si, en l'état, il n'est pas encore possible de connaître l'issue de l'ensemble des poursuites engagées les institutions madrilènes.

Consécutivement aux élections autonomiques du 16 septembre 2015 qui firent émerger une majorité politique proche du mouvement indépendantiste, le parlement catalan se risqua, à nouveau, à adopter une loi aux fins d'organiser un référendum d'autodétermination au 1^{er} octobre 2017.

Alors même que le Tribunal constitutionnel espagnol, à la demande du gouvernement central, suspendit cette loi par une décision du 7 septembre 2017, les autorités autonomiques persistent dans leurs intentions.

En dépit de décisions judiciaires et politiques adressées en ce sens (fermeture d'un site Web, ordres donnés à la *Guardia civil* et à la police autonome – *mossos d'Esquadra* – de fermer les bureaux de vote, perquisitions, ...), les pouvoirs publics espagnols ne parvinrent pas à bloquer le processus électoral.

A ce jour, une plainte a été déposée par le Procureur général de l'Etat à l'encontre du Président Puigdemont et de l'ensemble des membres de son gouvernement et de certains hauts fonctionnaires pour délits de désobéissance grave, prévarications et malversations de fonds publics.

Par ailleurs, la police catalane a directement été mise en cause pour sa complaisance à l'égard de la consultation indépendantiste.

Préalablement à la consultation, elle est notamment accusée d'une véritable passivité pour contenir la foule venant s'opposer à la police et la justice nationales procédant, dans le cadre de l'opération Anubis du 20 septembre 2017, à l'arrestations de responsables administratifs et politiques et chefs d'entreprises impliqués dans le référendum. Des véhicules de police furent notamment gravement endommagés à cette occasion et les fonctionnaires de l'Etat véritablement mis en danger. Les troubles persistent au moins jusqu'au 21 septembre. Les personnes arrêtées – et libérées depuis – sont toutes poursuivies pour leur implication dans le scrutin illégal.

Ensuite, bien loin d'avoir respecté les ordres leur demandant de procéder à la fermeture des bureaux de votes, certains de ses membres sont accusés d'avoir, à l'inverse, contribué à la bonne tenue de ce référendum. Preuve de la perte de confiance de l'appareil judiciaire espagnol à l'égard de la police autonome, le Président du Tribunal supérieur de justice de Catalogne a, depuis ces événements, souhaité que la police catalane n'ait plus l'exclusivité de la surveillance de ses locaux et a réclamé l'appui complémentaire de la *Guardia civil*.

Pénalement, le chef de la police catalane, Josep Luis TRAPERO, est aujourd'hui poursuivi notamment pour sédition et placé sous contrôle judiciaire. Plus généralement, des enquêtes sont ouvertes auprès de l'ensemble des commissariats autonomiques pour que soit établi le comportement de chacun des agents - *mossos* - à l'occasion du référendum. Les centres d'appels et certains commissariats ont aussi fait l'objet de perquisitions pour que soient récupérés les enregistrements des appels donnés depuis ces lieux lors du référendum pour vérifier si certains policiers autonomiques n'auraient pas appelé au non-respect des ordres gouvernementaux. C'est donc aujourd'hui tout l'appareil policier autonome qui est dans le viseur du Gouvernement central.

Le comportement des milieux associatifs indépendantistes n'est pas moins remis en cause tant certains d'entre eux ont pu appeler à un véritable soulèvement pour faire obstacle aux mesures et diligences entreprises par les services de l'Etat.

Pour ce motif, Jordi CUIXART, Président de l'association OMNIUM CULTURAL, et Jordi SANCHEZ, Président de l'Assemblée nationale catalane, ont été inculpés pour sédition à la suite de leurs interventions les 20 et 21 septembre et placés en détention préventive. Il semblerait même que Jordi SANCHEZ soit confronté à des conditions carcérales pénibles puisqu'un prisonnier aurait crié en sa présence « Viva España ». Il aurait vainement sollicité son transfert pour s'éviter des comportements aussi répréhensibles.

Plus récemment encore, des perquisitions ont été menées auprès d'une entreprise de distribution de courriers qui aurait été impliquée dans la logistique du référendum.

C'est donc avec une implacable détermination et la mobilisation de moyens humains et matériels considérables que le Gouvernement espagnol entend apporter une réponse judiciaire à l'égard non plus des seuls principaux responsables politiques – comme dans le dossier MAS – mais de l'ensemble des acteurs impliqués dans la consultation référendaire.